



## ARRÊTÉ

de délégation de fonction et de signature à la 6ème Adjointe au Maire :  
**Madame Amandine ENRIQUE, Adjointe aux Affaires Scolaires, à la petite enfance et  
au Conseil Municipal des jeunes**

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui permet au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 67/2026 du 28 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints au Maire,

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection de Madame Amandine ENRIQUE, en qualité de 6ème Adjointe au Maire,

**CONSIDERANT QUE**, pour permettre une bonne administration de l'activité communale et permettre la continuité du service public ainsi que les services scolaires, de la petite enfance et du conseil municipal des jeunes, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Madame Amandine ENRIQUE.

## ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Amandine ENRIQUE, 6ème Adjointe au Maire, est déléguée aux Affaires scolaires, à la petite enfance et au conseil municipal des jeunes. A ce titre, elle sera notamment en charge concurremment avec Nous, des questions se rapportant à ces trois domaines.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Amandine ENRIQUE, 6ème Adjointe, à l'effet de signer les documents ci-après :

- bons de commandes et devis de la Caisse des Ecoles
- bons de commandes et devis relatifs à la petite enfance

Ainsi que tous les courriers relatifs aux affaires scolaires, à la petite enfance et au conseil municipal des jeunes.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, assurées concurremment avec Nous.

Article 3 : une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Var et à Monsieur le Trésorier de TOULON.

Fait à Solliès-Ville, le 17 avril 2026

Le Maire,  
Roger CASTEL



Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **17 AVR. 2026**

de la publication le **17 AVR. 2026**

notifié à l'intéressé le

